

DEPARTEMENT
13

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SALON DE PROVENCE

N° D'ORDRE : 37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONVOCAION
13 MAI 2022

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 mai 2022

Objet :

**Demande de subvention à la
Caisse d'allocations familiales
– Multi Accueil La Durance**

ACTE TRANSMIS
EN SOUS-PREFECTURE

LE 23 MAI 2022

PUBLIE-LE 25 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mai à dix-sept heures,
le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
régulièrement convoqué, s'est réuni Salle C à la MVA, sous la Présidence
de Monsieur Stéphane BLANCHARD, Vice-Président du C.C.A.S.

Etaient présents :

Madame Adelaïde BOSSHARTT, Monsieur Ange CALENDINI, Monsieur
Jean Jacques CAVELIER, Madame Hélène HAENSLER, Madame Da-
nielle MALLART, Monsieur Ali MOFREDJ, Madame Sabine ROUSSEL-
LET, Monsieur Georges VIALAN

Pouvoirs :

Monsieur Nicolas ISNARD a donné pouvoir à Monsieur Stéphane BLAN-
CHARD
Monsieur Philippe ADAM a donné pouvoir à Madame Danielle MAL-
LART

Absents excusés :

Monsieur Philippe ADAM, Monsieur Jean Marie HOUIN, Monsieur Jean-
Marie PARTIOT, Madame Catherine VIVILLE, Monsieur David YTIER.
Monsieur Farid ZERGUINE.

Secrétariat :

Madame Brigitte SOLER, Directrice du C.C.A.S.

Cet établissement, situé chemin de la Durance (le long du canal EDF), a ouvert ses portes en 2000, et accueille 70 enfants de deux mois et demi à quatre ans. Après 20 ans de fonctionnement, un projet de rénovation et de restructuration est envisagé, afin d'adapter la structure avec les normes et les besoins actuels.

Une première phase de travaux a été réalisée en 2019 avec le concours financier de la Caisse d'allocations familiales. Ces travaux se sont essentiellement portés sur les extérieurs, à savoir : la rénovation des façades, la reprise de l'étanchéité et le remplacement des bardages. Ces travaux étaient une priorité car l'enveloppe du bâtiment s'était dégradée à cause notamment d'une usure naturelle. A ce jour, la structure est donc étanche et bien isolée thermiquement.

Dans la continuité de ces travaux, il est envisagé un réaménagement important du multi accueil au niveau des espaces intérieurs. Cette réflexion a pour but d'adapter la structure aux nouvelles exigences en vigueur de nos jours, d'améliorer le bien être des enfants, de l'accueil des parents et de rationaliser les fonctionnements en faveur du personnel de la crèche.

Le programme consiste en un réaménagement complet de l'ensemble de la partie fonctionnelle de la crèche qui rassemble l'entrée principale et toute l'aile ouest du bâtiment.

3 zones bien distinctes ont été identifiées comme nécessitant un réaménagement :

- L'espace Moyens-Grands, au Sud du bâtiment, tranche 1 ;
- L'espace bébés / activités, au Nord du bâtiment, tranche 2 ;
- Le hall d'accueil et création d'espaces extérieurs, tranche 3.

Il est précisé que la présente demande de subvention porte uniquement sur les travaux de la tranche 1 qui correspondent à la création de 2 grands espaces modulables et interchangeable pour les grands au sud (avec cloison amovible à l'intérieur pour séparer les enfants en groupe), la création de 2 salles de change correspondant aux 2 zones des grands en lieu et place de l'actuelle, le déplacement de la salle des moyens au nord de la zone, le déplacement du dortoir à proximité des moyens, la création d'une véranda sur la partie sud pour les activités et la création d'une coursive permettant un accès direct aux nouveaux locaux depuis l'extérieur.

Le programme technique correspondant à cet aménagement validé par la Protection Maternelle Infantile consiste à cloisonner, remplacer les menuiseries intérieures et les faux plafonds, reprendre l'ensemble des peintures des locaux modifiés, la totalité de l'éclairage et la plomberie des salles de change, créer le système de ventilation et le traitement d'air des espaces concernés et installer un système de brise-vue sur la coursive extérieure.

Le programme des travaux s'élève à 220 000 € HT et est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Caf, conformément au plan de financement ci-dessous :

	Montant HT (100%)	Financement Caf (80%)	CCAS (20%)
Travaux tranche 1	220 000,00 €	176 000,00 €	44 000,00 €

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

- **SOLLICITE** la Caisse d'allocations familiales pour l'octroi d'une subvention en faveur de l'opération susvisée au taux de 80% du montant HT.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.
- **SE PRONONCE :**

POUR : Monsieur Stéphane BLANCHARD, Madame Adelaïde BOSSHARTT, Monsieur Ange CALENDINI, Monsieur Jean-Jacques CAVELIER, Madame Hélène HAENSLER, Madame Danielle MALLART, Monsieur Ali MOFREDJ, Madame Sabine ROUSSELLET, Monsieur Georges VIALAN.

1 pouvoir Monsieur Philippe ADAM
1 pouvoir Monsieur Nicolas ISNARD

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME
Au registre suivent les signatures des présents

Stéphane BLANCHARD
Vice-Président du C.C.A.S.

